

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2017

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY

MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire

Mme Christine RAMBACH, adjointe

M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 20.09.2017 :
 - Subvention de CHF 330'000.00 prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône
- V. PREAVIS COMMUNAL CONCERNANT LA REVISION PARTIELLE DU « PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE »
- VI. RAPPORT DE LA COMMISSION DES ROUTES CONCERNANT LA ZONE 30 PROVISoire DE LA COLLINE AUX OISEAUX ET DECISIONS
- VII. ETUDE DU BUDGET POUR L'ANNEE 2018
- VIII. MOTIONS
- IX. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

La présidente, Madame HENRIOD, ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers, ainsi qu'à Monsieur ROCH, directeur de la fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl, et les remercie pour leur présence.

Elle salue la présence de Madame VON KAENEL et Messieurs HELFER et WAGENKNECHT et rappelle que le public n'a pas le droit d'intervenir dans les débats.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur COCCHIOLA, absent lors de la dernière séance).**

Avant de passer au point II de l'ordre du jour, le vice-président du Bureau du Conseil municipal, Monsieur CHRISTIN, informe les conseillers que le point VI de l'ordre du jour se fera en deux points a) et b). Le point a) concernera le rapport de la commission sur la zone 30 de la Colline aux Oiseaux et les décisions, et le point b) concernera la modification du nom, si le point a) est accepté.

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Finances »

Monsieur NODA GONZALEZ dit que la commission des finances s'est réunie le lundi 16 octobre 2017 pour étudier le budget 2018. Il dit que ce budget a été élaboré selon le nouveau plan comptable MCH2. Il précise également que toutes les demandes budgétaires des commissions ont été prises en compte dans ce budget, et ceci grâce notamment aux meilleures prévisions fiscales. Il dit également que suite à l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable, une partie de la provision sur les créances d'impôts doit être dissoute pour la fin de l'année 2017. Monsieur NODA GONZALEZ dit qu'après la présentation, les membres de la commission ont décidé par 5 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Madame HENRIOD), d'accepter le budget 2018 qui présente un excédent de revenus.

Commission « Culture et Manifestations »

Monsieur PHILIPP dit que la commission « Culture et manifestations » s'est réunie à deux reprises, une première fois le jeudi 14 septembre 2017 pour donner réponse à la motion de Madame MAIO du 14 septembre 2016 concernant la cocarde. Un projet a été choisi à l'unanimité des membres présents de la commission. Monsieur PHILIPP fait circuler un document pour que chaque conseiller prenne connaissance de la proposition.

Monsieur PHILIPP dit que la deuxième séance de la commission s'est réunie le lundi 02 octobre 2017 pour parler de la fête de l'Escalade 2017 qui aura lieu le vendredi 08 décembre, et dont le thème cette année sera : « **La Suisse** ». La commission a également parlé, dans un deuxième temps, du budget 2018.

Commission « Animations et sorties des Aînés »

Monsieur FUMEAUX dit que la commission « Animations et sorties des Aînés » s'est réunie le lundi 28 septembre 2017 pour parler du budget 2018, et ce dernier a été reconduit tel quel, de même que les sorties et animations annuelles qui rencontrent toujours un grand succès.

Commission « Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière »

Monsieur CHRISTIN dit que la commission « Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière » s'est réunie le mercredi 04 octobre 2017 pour parler d'une part de la zone 30 provisoire de la Colline aux Oiseaux. Il reviendra sur le sujet dans le point VI de l'ordre du jour. La commission a également traité une demande de la régie de l'immeuble du chemin de Vernaz car des habitants se plaignent de la vitesse excessive de certains véhicules sur ce chemin. Après discussion, la commission est arrivée à la conclusion que ce chemin étant un cul de sac, il n'est

fréquenté que par les habitants dudit chemin. Par conséquent, ne rentre pas en matière sur cette demande.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, la présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole au maire pour trois communications.

Projet de crèche à Aire-la-Ville

Le maire informe les conseillers qu'une commission ad'hoc pour ce projet réunissant tous les membres du Conseil municipal a été créée, et que cette dernière se réunira le mardi 16 janvier 2018 dans la salle du Conseil municipal. Ce projet sera ensuite discuté en séance du Conseil municipal le lundi 29 janvier 2018.

Réfection du terrain de tennis

Le maire aimerait donner quelques informations concernant le projet de réfection du terrain de tennis qu'il avait présenté au Conseil municipal lors de sa séance du mois de juin. Ce projet était en suspens car le cabanon prévu n'était pas en conformité avec la loi (on ne peut pas construire plus de 50 m² en zone 4B protégée, en limite de propriété, mais par contre, on peut construire deux cabanons de moins de 50 m² et distincts l'un de l'autre). Après s'être renseignés auprès du Département, les architectes ont revu les plans et sont revenus vers l'Exécutif avec un projet de construction de deux cabanons, un pour la commune (50 m²) et un autre plus petit (25 m²) est espacé de dix mètres pour le Tennis Club.

Monsieur LANZA demande si ce nouveau projet sera présenté à nouveau au Conseil municipal. La réponse du maire est positive.

Fontaines communales

Suite à une question de Monsieur HAMA concernant les pastilles qui se trouvent dans les fontaines de la commune, le maire informe les conseillers qu'après renseignements pris, il s'agit de pastilles de chlore qui évitent que le fond et les bords des fontaines ne deviennent verts.

La présidente donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour une information.

Commission « Animations et sorties des Aînés »

Monsieur APOTHELOZ demande aux membres de cette commission de bien vouloir rester quelques minutes après la séance pour pouvoir parler du Noël des Aînés.

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour cinq communications.

Manifestations pour la fin de l'année 2017

Madame RAMBACH dit que les projets culturels sont très nombreux cette fin d'année. Elle aimerait faire un petit rappel de dates et de manifestations :

- Une exposition photos d'un habitant de la commune aura lieu du 10 au 19 novembre dans les locaux de l'ancienne mairie. Le vernissage aura lieu le vendredi 10 novembre.
- La pièce de théâtre « Hier est un autre jour » de la Compagnie « Les Dédés » aura lieu du 10 au 18 novembre dans la salle V. Duvillard.
- Un concert de jazz latino dans le cadre du Festival « Les Créatives » aura lieu le samedi 25 novembre dans la salle V. Duvillard.
- Elle rappelle que la commune offre des billets pour les spectacles onésiens et au Forum de Meyrin. Une information pour les billets restants sera insérée dans le site internet communal.

- Elle informe les conseillers que l'Association « L'Aire-de-Rien » organise les fenêtres de l'Avent durant le mois de décembre. Un apéritif/vin chaud sera organisé le vendredi 15 décembre 2017 à 18h.00 lors de l'ouverture de la fenêtre de la mairie qui aura été décorée par des membres de cette association.

Raid Nature

Suite à une question qui avait été posée, Madame RAMBACH donne des informations sur cette association, informations qui se trouvent également sur le site internet de la commune. L'Association Raid Nature organise deux journées d'ouverture pour le prêt du matériel de ski, à savoir les samedis 18 novembre et 09 décembre 2017. Ces journées sont ouvertes à tous.

Local en gestion accompagnée avec le BUPP (Bus Unité Prévention Parcs), la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) et les TSHM (travailleurs sociaux hors murs)

Madame RAMBACH informe les conseillers que Monsieur Nihed TILOUCHE, TSHM, qui était référent pour Aire-la-Ville a été remplacé par Monsieur Thomas BERTRAND depuis le 1^{er} septembre 2017. C'est Monsieur BERTRAND qui a accompagné les jeunes dans leur projet de peinture pour l'abri de bus situé « Pont de Peney ».

Aéroport de Genève

Madame RAMBACH informe les conseillers qu'une séance avec la CARPE (Coordination régionale pour un aéroport de Genève urbain, respectueux de la population et de l'environnement) va être organisée par la commune de Chancy le mardi 28 novembre 2017 à 20h.00 à Chancy. Cette séance est ouverte à tous les habitants de la Champagne. Un tout ménage sera envoyé à la population.

Promotions citoyennes 2018

Madame RAMBACH informe les conseillers que cette soirée aura lieu le lundi 19 février 2018. Deux places seront à la disposition des conseillers intéressés. A voir au mois de décembre.

IV. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 20.09.2017 :

- **Subvention de CHF 330'000.00 prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône**

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette décision.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, la présidente propose de passer au vote. Elle demande qui approuve cette décision. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

V. PREAVIS COMMUNAL CONCERNANT LA REVISION PARTIELLE DU « PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE »

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette décision.

Le maire aimerait préciser que lors de la consultation publique du plan directeur, il n'y a eu aucune remarque particulière de la population. A la fin du délai de consultation publique, le document est revenu dans les communes et, comme il l'avait mentionné lors de la séance du Conseil municipal du 21 juin dernier, le Conseil municipal doit donner ou non son préavis. Il rappelle que ce document a trait aux chemins piétonniers, et que les deux mesures qui concernent la commune sont les suivantes :

- la piste cyclable entre Bernex et Aire-la-Ville qui tient lieu de chemin piétonnier sera supprimée du réseau. Ce tronçon sera remplacé dans le réseau par un chemin en revêtement naturel qui partira du lieu-dit Chante-Merle et qui longera le bois de Saint-Victor.
- le chemin en revêtement naturel qui longe le Rhône entre le pont de Peney et l'Usine des Cheneviers sera intégré au réseau, tandis que le chemin goudronné des Crêtes en sortira.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la présidente propose de passer au vote. Elle demande qui est favorable à cette révision partielle. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

VI. RAPPORT DE LA COMMISSION DES ROUTES CONCERNANT LA ZONE 30 PROVISoire DE LA COLLINE AUX OISEAUX ET DECISIONS

La présidente donne la parole à Monsieur CHRISTIN, président de la commission « Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière ».

Point a) : «Rapport de la commission »

Monsieur CHRISTIN dit que la période d'essai de huit mois pour la zone 30 à la Colline aux Oiseaux touche à sa fin. Un questionnaire/sondage a été envoyé aux habitants de la Colline au mois de mai 2017. Les résultats de ce sondage sont les suivants : Sur les septante-neuf envois, quarante-six foyers ont répondu. Vingt-huit foyers sont favorables à une zone 30, cependant 16 foyers ne sont pas satisfaits des aménagements liés à ce projet.

En ce qui concerne les trois questions qui étaient posées les résultats sont les suivants :

- Etes-vous favorables à la mise en place d'une zone 30 : 61% de oui et 39% de non
- Les aménagements mis en place sont-ils satisfaisants : 22% de oui et 74% de non
- Le nombre de places de stationnement tracées sur le chemin de Treulaz correspond-il aux besoins : 17% de oui et 59% de non.

Monsieur CHRISTIN dit aussi qu'un radar préventif a été posé à la Colline aux Oiseaux au début du mois de septembre. Avec les résultats de ce dernier, on s'aperçoit qu'il y a à peu près autant de véhicules qui montent (999) et qui descendent (1'000) la Colline, et les vitesses relevées sont les suivantes :

Pour la montée : 61% entre 0 et 30 km/h., 36% de 30 à 40 km/h. et 3% de 40 à 50 km/h.

Pour la descente : 58% entre 0 et 30 km/h., 38% de 30 à 40 km/h. et 4% de 40 à 50 km/h.
Les vitesses les plus élevées arrivent durant la nuit.

Monsieur CHRISTIN dit qu'il est difficile de faire une comparaison pour savoir si les mesures mises en place ont été bénéfiques, étant donné qu'aucun radar préventif n'avait été mis en place avant l'introduction de cette zone 30 provisoire.

Monsieur CHRISTIN dit qu'après avoir bien débattu de ce sujet, la commission a pris la décision de supprimer la zone 30, ainsi qu'une partie des aménagements. En ce qui concerne la vitesse, et étant donné que celle-ci n'est pas clairement définie sur ce tronçon, l'Exécutif et la commission proposent de faire une zone 40 avec quelques aménagements (chicane en dur au bas du chemin de Treulaz et pose de trois bacs à fleurs sur un socle à l'intersection des chemins de Treulaz et de la Dronde). Il y aura également la mise en place de panneaux indiquant la localité et la vitesse autorisée aux deux extrémités du chemin de Treulaz. Monsieur CHRISTIN donne le résultat du vote de la commission, à savoir qu'il y a eu 4 voix en faveur de la suppression de la zone 30, 0 voix contre et 2 abstentions. Le vote pour la création de la zone 40 était le suivant : 5 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Monsieur CHRISTIN rappelle que le 14 septembre 2016, la commission était venue devant le Conseil municipal pour lui présenter le projet de création d'une zone 30 à la Colline aux Oiseaux. Il précise que le vote de la commission était le suivant : 2 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Il rappelle également que le vote du Conseil était le suivant : 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention. Il demande donc aux conseillers de bien réfléchir avant le vote, car en ce qui concerne la zone 30, il s'agissait d'une volonté du Conseil de la créer, ceci dans le but de sécuriser entre autres cet endroit. Il rappelle que cette décision n'avait pas vraiment été bien accueillie par les habitants de la Colline aux Oiseaux. Il espère donc que le vote de ce soir correspondra à la volonté des habitants de la Colline aux Oiseaux. Monsieur CHRISTIN dit qu'il est à disposition s'il y a des questions et il redonne la parole à la présidente. Cette dernière le remercie pour son exposé très complet.

Le maire aimerait apporter une précision. Il dit que c'est l'Exécutif qui a proposé à la commission la création d'une zone 40 à la Colline suite à l'imbroglio qu'avait suscité la création de la zone 30. D'autre part, les résultats du sondage démontrent clairement que les habitants de la Colline aux Oiseaux ne veulent pas d'ingérence dans leurs affaires, raison pour laquelle lui-même et les membres de l'Exécutif ont pris la décision de supprimer la zone 30.

Monsieur CHRISTIN dit qu'il est tout à fait d'accord avec les propos du maire. Il aimerait également rajouter que la plupart des foyers qui étaient en faveur de la zone 30 sont des foyers qui se situent dans la montée du chemin de Treulaz. En ce qui concerne la zone 30, le maire rajoute qu'il y a une chose que les habitants ont de la peine à comprendre c'est que cette dernière ne peut pas se faire sans mesures accompagnatrices, à savoir chicanes, places de parc, etc. C'est une condition sine qua non.

Monsieur CHRISTIN termine en disant que ces décisions seront présentées aux habitants de la Colline aux Oiseaux le jeudi 09 novembre 2017 à 20h.00 dans la salle polyvalente. Le maire remercie également les personnes présentes dans le public de ne pas divulguer les propos entendus ce soir avant la séance du jeudi 09 novembre 2017.

Monsieur Y. NOVELLE aimerait donner son avis sur ce sujet. Il va certainement accepter la proposition du 40 km/h., mais il trouve dommage de différencier les habitants du village et ceux de la Colline aux Oiseaux parce que ces derniers ne sont pas contents du changement.

Monsieur JOYE dit qu'en regardant les chiffres évoqués ci-dessus, 36% des automobilistes roulent entre 30 et 40 km/h. parce qu'il y a des aménagements. Si on met cette zone à 40 km/h., il y aura moins d'aménagements et une vitesse qui sera peut-être plus élevée sur ce tronçon. Il dit encore que la commune a fait une zone 30 provisoire, que celle-ci est maintenant supprimée pour une zone 40 avec quelques aménagements. Cela va-t-il s'arrêter là ? Le maire répond positivement. Monsieur JOYE dit qu'il faut que les habitants de la Colline soient conscients qu'avec ce changement, la sécurité va certainement diminuer, mais le Conseil aura fait le nécessaire un certain temps.

Avant de passer au vote, la présidente demande s'il y a d'autres remarques. Cela n'étant pas le cas, elle demande qui est d'accord avec la mise en zone 40 km/h. de la Colline aux Oiseaux. **11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

La présidente redonne la parole à Monsieur CHRISTIN.

Point b) « Modification du nom de la localité »

Ce dernier explique que pour créer une zone 40 km/h., il faut installer des panneaux aux deux extrémités du chemin de Treulaz avec le nom de la localité. Il dit que le maire a déjà pris contact avec le Service de la Nomenclature pour savoir si le nom « Colline aux Oiseaux » est déjà enregistré officiellement. La réponse fut négative. Les seuls noms répertoriés pour cet endroit sont ceux du Bois-de-la-Pesse et du Bois-de-Treulaz. Le maire rajoute qu'il est tout à fait possible d'officialiser le nom de la « Colline aux Oiseaux », mais il faut entreprendre diverses démarches auprès du Service de la Nomenclature. Cette proposition de nom a été faite à la commission « Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière » et les avis étaient partagés entre Aire-la-Ville et Colline aux Oiseaux. Le vote de la commission était le suivant : 4 voix pour « Aire-la-Ville » et 2 voix pour « Colline aux Oiseaux ».

Le maire précise que les habitants ont toujours appelé cet endroit la Colline aux Oiseaux depuis sa création, mais ce nom n'est pas du tout officiel. Il dit qu'il va y avoir un rapport de majorité, et un rapport de minorité de la commission concernant ce nom. Il redonne la parole à la présidente.

La présidente donne la parole à Monsieur FUMEAUX pour le rapport de majorité sur le nom « Aire-la-Ville ».

Monsieur FUMEAUX dit que ce choix a été fait par souci de garder une unité dans le village, et que tout le monde habite Aire-la-Ville, dès lors pour quelle raison ne pas utiliser le même nom. L'avantage de garder ce nom est aussi de pouvoir le faire rapidement alors que la demande au Service de la Nomenclature peut prendre un peu de temps. La mise en zone 40 km/h. pourrait être plus rapide. Par ailleurs, Aire-la-Ville est un joli nom, une belle commune et un beau village. Il remercie les conseillers de voter pour « Aire-la-Ville ».

La présidente donne ensuite la parole à Madame MAIO pour le rapport de minorité sur le nom « Colline aux Oiseaux ».

Madame MAIO dit que la Colline aux Oiseaux s'est toujours appelée « Colline aux Oiseaux ». Depuis sa venue, elle a toujours entendu ce nom. Nous voici à l'heure du choix, la Colline aux Oiseaux ou Aire-la-Ville. Lors de la présentation du projet 30 km/h. qui n'avait pas été retenu, rappelez-vous des empreintes de pattes d'oiseaux avaient été moulées dans l'asphalte pour rappeler quoi, eh bien que l'on se trouvait bien à la Colline aux Oiseaux. Si la proposition du 40 km/h. passe, un panneau indicateur du lieu devra être installé. Pour les habitants de ce lieu, c'est toujours la Colline, et cette fameuse Colline qui fait souvent parler d'elle aimerait bien être reconnue. C'est un lieu-dit qui porte un joli nom et qui fait partie du village d'Aire-la-Ville depuis des lustres. Pour sa part, elle y habite depuis plus de trente ans et elle défend becs et ongles pour que ce nom soit officialisé. Elle dit que les habitants de la Colline sont aussi des aériens convaincus, mais pour garder ce nom, elle demande aux conseillers de lui donner leur vote. De plus, le maire a déjà contacté le Service de la Nomenclature, et ce dernier serait favorable en cas d'acceptation du Conseil municipal. Une petite remarque : même les courriers officiels de la mairie, dans le cadre de ce dossier « Zone 30 » sont adressés aux habitants de la Colline aux Oiseaux, et un village a toujours des lieux-dits, donc merci pour la Colline.

La présidente demande s'il y a des questions ou des remarques.

Monsieur Y. NOVELLE demande s'il ne pourrait pas y avoir les deux panneaux, un premier officiel avec le nom Aire-la-Ville, et un second avec le lieu-dit Colline aux Oiseaux, ceci pour éviter de devoir faire une demande au Service de la Nomenclature et des frais éventuels.

Monsieur CHRISTIN, vice-président du Bureau du Conseil municipal, prend la parole et la donne à Madame HENRIOD.

Madame HENRIOD confirme les propos de Madame MAIO en disant que les habitants de la Colline aux Oiseaux sont aériens, mais de la Colline. C'est un nom qui est cher à tous ses habitants.

Madame RAMBACH dit que d'autres communes ont des lieux-dits et cela ne pose aucun problème, les gens ne se trompent pas de lieu lorsqu'ils se rendent dans ces communes. Depuis qu'elle habite la commune, elle a toujours entendu nommer ce lieu « la Colline aux Oiseaux ».

Monsieur FUMEAUX dit que comme certains autres cantons qui ont des lieux-dits, on pourrait avoir des panneaux avec les deux noms dessus (Colline aux Oiseaux et dessous commune d'Aire-la-Ville), ce serait un bon compromis.

Avant de passer au vote, la présidente demande s'il y a d'autres remarques, questions ou commentaires. Cela n'étant pas le cas, elle demande **qui est pour le nom « Aire-la-Ville : 4 voix pour. Qui est pour le nom « Colline aux Oiseaux » : 7 voix pour.**

VII. ETUDE DU BUDGET 2018

Avant de passer à la présentation du budget 2018, le maire salue la présence de Monsieur ROCH, directeur de la Fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl. Le maire rappelle que ce budget a été préparé avec le nouveau plan comptable MCH2. Ce nouveau plan comptable est beaucoup plus détaillé au niveau des rubriques. L'année 2018 étant la première année de mise en application de ce plan comptable, il y aura certainement des réajustements à effectuer l'année prochaine du fait qu'il a fallu dissocier un certain nombre de rubriques.

Le maire propose de passer en revue, rubrique par rubrique, tous les postes de ce budget. Si quelqu'un a des questions ou des remarques, il peut en faire part à tout moment pendant cette lecture.

01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF **011 CONSEIL MUNICIPAL**

0110.00.30000.00	Indemnités séances CM	Même montant budgété qu'en 2017. Le montant par conseiller municipal est de CHF 1'100.00 par année. Ce montant se décompose comme suit : un forfait de CHF 500.00 par année, qu'il soit présent ou non. Ensuite, chaque séance est rétribuée à hauteur de CHF 60.00, mais ceci uniquement si le conseiller est présent.
0110.00.30000.01	Indemnités commissions CM	CHF 6'500.00 Même montant budgété qu'en 2017. Chaque commissaire touche un montant de CHF 36.00 par séance, ceci pour autant qu'il soit présent.
0110.00.30000.02	Indemnités locaux de vote	CHF 900.00 Même montant budgété qu'en 2017. Le président du bureau de vote touche un montant de CHF 500.00 par année, et le vice-président un montant de CHF 400.00 par année.
0110.00.30100.00	CM procès-verbal séance	Aucune charge
0110.00.30100.01	CM procès-verbal commissions	Aucune charge
0110.00.30100.90	CM Encaissements ind. journal.	Aucune charge
0110.00.30500.00	CM AVS/AI/APG & Chômage	Aucune charge
0110.00.30500.01	CM Fonds formation prof.	Aucune charge
0110.00.30530.00	CM cotisations patronales LAA	Aucune charge
0110.00.30530.01	CM cotisations pat. LAA compl.	Aucune charge
0110.00.30540.00	CM cotisations patronales ALFA	Aucune charge
0110.00.30550.00	CM cot. pat. perte gain maladie	Aucune charge
0110.00.30990.00	Prestations de tiers CM	Nouvelle rubrique. Les agapes organisées après les séances du Conseil municipal seront comptabilisées sur cette rubrique.
0110.00.30990.01	Voyage de fin de législature CM	Même montant budgété qu'en 2017
0110.00.30990.02	Sortie annuelle CM	Augmentation sur cette rubrique due au voyage de mi-législature qui aura lieu au printemps 2018.
0110.00.30990.03	Cadeaux, fleurs CM	Rubrique utilisée pour des cadeaux ou des fleurs offerts par la commune
0110.00.30990.04	CM Autres dépenses	Nouvelle rubrique. Ce montant pourra être utilisé pour une sortie du Conseil municipal, comme par exemple la visite de la TSR l'année dernière.

0110.00.31320.00	Honoraires fiduciaire	Augmentation sur cette rubrique due à la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.
0110.00.31320.01	Honoraires vérif. des comptes	Augmentation sur cette rubrique due à la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.
012	EXECUTIF	
0120.00.30000.00	Indemnités Exécutif	Aucune augmentation de l'indemnité des membres de l'Exécutif mais la hausse est due au fait que l'on prend le salaire brut et non plus le net. L'indemnité est de CHF 24'000.00 pour le maire et CHF 21'000.00 pour les adjoints.
0120.00.30000.01	Dédommagements Exécutif	Idem pour les dédommagements (montant brut au lieu du net)
0120.00.30100.90	Exécutif Encais. ind. journalières	Aucune charge
0120.00.30500.00	Exécutif AVS/AI/APG & Chômage	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0120.00.30500.01	Exécutif Fonds formation prof.	Montant donné par l'OCAS
0120.00.30520.00	Prévoyance des magistrats	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0120.00.30530.00	Exécutif cotisations pat. LAA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0120.00.30530.01	Exécutif cot. pat. LAA compl.	Aucune charge
0120.00.30540.00	Exécutif cotisations pat. ALFA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0120.00.30550.00	Exécutif cot. pat. perte gain maladie	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0120.00.30990.00	Exécutif Frais de représentation	Nouvelle rubrique qui concerne les différents repas que les membres de l'Exécutif font avec diverses personnes, associations, etc.
0120.00.30990.01	Exécutif Voyage ACG	Frais pour la sortie annuelle des magistrats communaux
0120.00.30990.02	Cadeaux, fleurs Exécutif	Rubrique utilisée pour des cadeaux ou des fleurs offerts par la commune
0120.00.30990.03	Assurance protection civile Exécutif	
0120.00.30990.04	Exécutif Autres dépenses	Les communes de la Champagne organisent une sortie pour tous les magistrats en place, ainsi que pour les anciens (depuis 2011)
02	SERVICES GENERAUX	
021	ADMINISTRATION DES FINANCES ET DES CONTRIBUTIONS	
0210.00.31300.00	Frais de banques	Aucun montant budgété
0210.00.31300.01	Frais de perception Administration fiscale cantonale	Ce montant correspond à 3% des impôts pour les personnes morales et les personnes physiques. Ces frais sont prélevés pour traiter les impôts
0210.00.31300.02	Cotisations SIACG	Montant donné par l'ACG. Augmentation sur cette rubrique car ce montant est calculé en fonction de la masse salariale
0210.00.31300.03	Cotisations ACG	Montant donné par l'ACG
022	SERVICES GENERAUX	
0220.00.30100.00	Salaires personnel permanent	Cette rubrique concerne le personnel administratif. Augmentation sur cette rubrique due au fait que l'on prend le salaire brut et non plus le net.

	L'augmentation concerne aussi le salaire de Madame Prevedello qui va passer de 50 à 60%.
0220.00.30100.01 Salaires personnel auxiliaire	Rubrique qui concerne le salaire de l'archiviste. Légère augmentation également due au fait que l'on prend le salaire brut et non plus le net.
0220.00.30100.02 Job jeunes administration	Aucun montant budgété
0220.00.30100.03 Primes diverses	Aucun montant budgété
0220.00.30100.90 Personnel Encais. ind. journal.	Aucun montant budgété
0220.00.30490.00 Dédommagements personnel	Dédommagements pour les frais de déplacements.
0220.00.30500.00 Personnel AVS/AI/APG & Chôm.	Charges en fonction des rubriques ci-dessus.
0220.00.30500.01 Personnel Fonds formation prof.	Montant donné par l'OCAS
0220.00.30520.00 CAP	Charges en fonction des rubriques ci-dessus.
0220.00.30530.00 Personnel Cotisations pat. LAA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus.
0220.00.30530.01 Personnel Cot. pat. LAA compl.	Aucun montant budgété
0220.00.30540.00 Personnel Cotisations pat. ALFA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus.
0220.00.30550.00 Personnel Cot. pat. perte gain maladie	Charges en fonction des rubriques ci-dessus.
0220.00.30900.00 Frais de formation	Rubrique utilisée si besoin de cours pour le personnel administratif
0220.00.30990.00 Repas annuel du personnel	Nouvelle rubrique
0220.00.30990.01 Cadeaux au personnel, étrennes, fleurs	Rubrique utilisée pour des cadeaux, des fleurs ou autres offerts par la commune
0220.00.31000.00 Fournitures de bureau	Rubrique consacrée à l'achat du matériel de bureau (papier, classeurs, cartouches d'encre, etc.)
0220.00.31000.01 Redevances photocopieuses	Même montant budgété qu'en 2017
0220.00.31020.00 Tous ménages, imprimés, publications	Frais pour l'envoi des tous ménages, l'achat de diverses publications et le rapport administratif (mise en page et impression)
0220.00.31090.00 Autres charges de matériel et marchandises	Aucun montant budgété
0220.00.31100.00 Meubles et appareils de bureau	
0220.00.31130.00 Matériel informatique	
0220.00.31180.00 Licences, logiciels	Frais pour licences informatiques
0220.00.31190.00 Autres	Aucun montant budgété
0220.00.313.00.01 Frais de port, (timbres, recom.)	
0220.00.31300.02 Frais de banques	
0220.00.31300.03 Cotisations div. (AgriGenève, Pro Natura, etc.)	
0220.00.31300.04 Apéritif communal, boissons mairie et autres	Les frais comptabilisés dans cette rubrique concernent l'apéritif communal du mois de janvier et les diverses boissons pour la mairie
0220.00.31300.05 Frais de téléphones	
0220.00.31300.06 Cadeaux, fleurs, divers	

0220.00.33000.00 Amort. Mobilier Nouvelle Mairie Cet amortissement annuel de CHF 12'009.00, qui devait se terminer en 2023, est soldé suite à la dissolution de la provision sur les créances d'impôts

Le maire explique que suite à l'entrée en vigueur du MCH2, les provisions sur les créances d'impôts doivent être en partie dissoutes pour la fin de l'année 2017. Pour notre commune, il y a donc un montant de CHF 516'000.00 qui peut être dissous et qui va être comptabilisé en amortissements volontaires. Le montant des amortissements annuels correspondant à ces amortissements volontaires est de CHF 45'000.00. Ce montant sera à disposition pour d'autres projets.

0220.00.43900.00 Remboursements de tiers Remboursements des tous-ménages envoyés par la commune pour les associations du village qui en font la demande

029 IMMEUBLES ADMINISTRATIFS

0290.00.30100.00 Salaires personnel permanent Cette rubrique concerne le personnel technique. Augmentation sur cette rubrique due au fait que l'on prend le salaire brut et non plus le net.

0290.00.30100.01 Salaires personnel auxiliaire Aucun montant budgété

0290.00.30100.02 Job jeunes manif. et stages Sont comptabilisés dans cette rubrique tous les petits travaux qui sont effectués lors des manifestations communales (fêtes des promotions, du 1er Août et de l'Escalade) ou autres par des jeunes du village et/ou du BUPP ou d'autres personnes

0290.00.30100.03 Primes diverses Aucun montant budgété

0290.00.30100.90 Personnel Encais. ind. journ. Aucun montant budgété

0290.00.30490.00 Dédommagements personnel Dédommagements pour les frais de téléphone et de véhicule.

0290.00.30500.00 Personnel AVS/AI/APG & Chômage Charges en fonction des rubriques ci-dessus

0290.00.30500.01 Personnel Fonds formation prof. Montant donné par l'OCAS

0290.00.30520.00 CAP Charges en fonction des rubriques ci-dessus

0290.00.30530.00 Personnel Cot. patronales LAA Charges en fonction des rubriques ci-dessus

0290.00.30530.01 Personnel Cot. pat. LAA compl. Aucun montant budgété

0290.00.30540.00 Personnel Cotisations pat. ALFA Charges en fonction des rubriques ci-dessus

0290.00.30550.00 Personnel Cotisations patronales perte de gain maladie Charges en fonction des rubriques ci-dessus

0290.00.30900.00 Frais de formation Rubrique utilisée si besoin de cours pour le personnel technique

0290.00.30990.00 Repas annuel du personnel Nouvelle rubrique

0290.00.30990.01 Cadeaux au personnel, étrennes, fleurs Rubrique utilisée pour des cadeaux, des fleurs ou autres offerts par la commune

0290.00.30990.02 Autres dépenses pr le personnel

0290.00.31110.00 Machines d'entretien et matériel de cuisine et de nettoyage Achat de petit matériel

0290.00.31110.01 Outillage et matériel d'entretien Achat d'outillage et autres

0290.00.31110.02 Mobilier (tables, bancs, chaises, etc.) Achat de mobilier pour la mairie (nouvelles chaises pour le bureau du maire, et bureau pour le petit local situé à côté du secrétariat)

0290.00.31200.00 Eau, énergie, combustible	Cette rubrique concerne les dépenses d'énergie pour les salles polyvalente et V. Duvillard et la mairie
0290.00.31320.00 Hon. architectes et ingénieurs	Avec l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable, la commune va devoir réévaluer l'ensemble de ses bâtiments. Il faudra donc mandater un architecte pour effectuer ce travail
0290.00.31340.00 Assurance bâtiments et choses	Le montant annuel d'assurance est le même que celui de l'année 2017, mais il a été réparti entre plusieurs rubriques
0290.00.31440.00 Entretien des bâtiments	Divers travaux vont devoir être effectués dans les bâtiments (réfection du parquet de la salle polyvalente, différents travaux de peinture et divers et imprévus)
0290.00.31440.01 Contrats d'entretien des bâtiments	Sont comptabilisés dans cette rubrique toutes les entreprises qui ont des contrats avec la commune en lien avec les bâtiments (Sicli, Thermex, Ginox, etc.)
0290.00.31440.02 Nettoyage bâtiments, conciergerie	Cette rubrique qui concerne l'entreprise TNT a été scindée en deux. Une partie qui concerne les bâtiments et l'autre que l'on retrouvera dans l'école.
0290.00.31600.00 Rente DDP Nouvelle mairie	Montant versé à la Paroisse pour le droit de superficie
0290.00.31600.01 Loyer salle du Conseil municipal	Loyer payé à la Paroisse pour la salle du Conseil municipal
0290.00.33000.00 Amortissement Appartement école	
0290.00.33000.01 Amort. Bâtiment Nouvelle Mairie	Sur cet amortissement annuel de CHF 11'420.00, l'annuité 2018 a été englobée dans le montant de la dissolution de la provision sur les créances d'impôts. Cet amortissement sera repris en 2019 pour se terminer en 2043
0290.00.33000.02 Amort. Travaux Nouvelle Mairie	Amortissement jusqu'en 2043
0290.00.33000.03 Amort. Parcelle Geneux-Dancet	Amortissement jusqu'en 2022
0290.00.33000.04 Amortissement Salle polyvalente	Amortissement jusqu'en 2031
0290.00.33000.05 Amort. Cuisine salle du Rhône	Cet amortissement annuel de CHF 25'476.00, qui devait se terminer en 2029, est soldé suite à la dissolution de la provision sur les créances d'impôts
0290.00.36602.00 Amort. FIDU (Fonds intercommunal pour le dévelop. urbain)	Cet amortissement correspond à un fonds commun créé pour les communes qui doivent investir pour du logement. Toutes les communes participent à ce fonds pour être solidaires avec celles qui doivent ou qui vont devoir investir. Cet amortissement sera progressif, ceci en fonction des versements qui devront être faits par la commune
0290.00.44700.00 Loyers des immeubles du P.A.	Aucun montant budgété
0290.00.44720.00 Locations des immeubles du P.A.	Baisse sur cette rubrique car il y a moins de locations, et les salles sont plus souvent utilisées par les habitants et les associations et sociétés du village
0290.00.44790.00 Autres revenus des immeubles du P.A.	

1

ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

111	POLICE MUNICIPALE	
1110.00.36120.00	APM Participation Bernex	Même montant budgété qu'en 2017 et qui correspond aux quatre heures de présence hebdomadaire (10%) à Aire-la-Ville
112	SECURITE ROUTIERE	
1120.00.42700.00	Amendes	Montant budgété pour d'éventuelles amendes
114	QUESTION JURIDIQUE	
1400.00.31010.00	Achat de cartes d'identité	Montants versés au Canton pour les cartes d'identité
1400.00.31010.01	Achat de fleurs	Frais pour achats de fleurs lors des mariages qui sont célébrés dans la commune. Ces achats sont remboursés par Bernex (voir rubrique 1400.00.46120.00 ci-dessous)
1400.00.36120.00	Participation Arrondissement Etat Civil Bernex	Légère augmentation de la participation communale due à l'augmentation de la population
1400.00.42100.00	Emoluments cartes d'identité et contrôle de l'habitant	Emoluments reçus par la commune lors des commandes de cartes d'identité et l'établissement des documents de l'OCP (attestations diverses)
1400.00.46120.00	Remboursement fleurs	Remboursements de l'Etat Civil de Bernex pour les fleurs achetées par la commune lors des célébrations de mariage à Aire-la-Ville
15	SERVICE DU FEU	
1500.00.30100.00	Salaires pour tâches essentielles	Cette rubrique comprend les indemnités versées aux pompiers pour tous les exercices, les piquets, etc.
1500.00.30100.01	Indemnités diverses	Indemnités versées aux membres de l'Etat-Major pour les assemblées, préparations de ces dernières et diverses tâches annexes
1500.00.30500.00	Personnel AVS-AI-APG &Chômage	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
1500.00.30540.00	Personnel Cotisations pat. ALFA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
1500.00.30900.00	Cours de formation Pompiers	Ecole de formation, cours et frais divers concernant ces formations
1500.00.30990.00	Frais de représentation Pompiers	Divers repas et assemblées tout au long de l'année
1500.00.30990.03	Autres dépenses Pompiers	Cette rubrique concerne les avis de décès, les cadeaux de départ, les visites médicales pour les nouveaux pompiers, l'approvisionnement en boissons pour les interventions et les exercices, et le raccordement au SIS pour les alarmes SMT
1500.00.31010.00	Fournitures diverses Pompiers	Cette rubrique concerne le matériel de bureau, l'entretien des trousse de secours, l'achat d'essence, les diverses piles, etc.
1500.00.31110.00	Matériel pompiers	Cette rubrique concerne les frais d'équipement, de matériel pompier et PR
1500.00.31110.01	Frais véhicules pompiers	Cette rubrique concerne les frais d'entretien et de réparation des véhicules, ainsi que le matériel pour l'aménagement du fourgon
1500.00.31200.00	Eau, énergie, combustible	Frais pour le local situé dans l'immeuble des Chouettes

1500.00.31300.00	Frais de téléphone	
1500.00.31300.01	Cotisations	Cette rubrique contient les cotisations annuelles à la Caisse de Secours à la FGSP et à la FSSP
1500.00.31300.02	Abonnements, concessions et locations	Cette rubrique concerne l'abonnement pour le système d'alerte Pager, la concession à l'OFCOM et la location des clés SIG
1500.00.31340.00	Assurances machines et véhicules	Cette rubrique concerne les assurances pompiers et l'impôt pour les plaques
1500.00.31440.00	Entretien des locaux pompiers	Frais divers pour l'aménagement du local
1500.00.31440.01	Entretien rampe accès locaux	Frais pour l'entretien de la rampe d'accès au local
1500.00.36110.00	Participation aux frais du SIS	Augmentation sur cette rubrique, selon décompte du SIS
1500.00.42400.00	Refacturation des frais de gardes	Remboursement des frais de gardes par les utilisateurs des salles communales
1500.00.46010.00	Participation Cies d'assurances contre l'incendie	Montant versé aux communes en compensation des gains que les assurances font du fait que les communes ont des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires
16	DEFENSE	
162	PROTECTION CIVILE	
1626.00.36110.00	Participation aux frais de l'ORPC Champagne	Légère baisse sur cette rubrique par rapport à 2017
2	FORMATION	
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	
2170.00.31110.00	Entretien mobilier	Entretien du piano, etc.
2170.00.31110.01	Fourniture matériel	Achat de petit matériel pour l'école (pharmacie, etc.)
2170.00.31110.02	Achat de mobilier scolaire	Diminution sur cette rubrique. Montant budgété pour l'achat de matériel scolaire en cas de besoin durant l'année
2170.00.31110.03	Achat de livres pour la bibliothèque de l'école	Achat de livres pour la bibliothèque de l'école. Diminution sur cette rubrique selon demande des enseignants, car ils trouvent que la bibliothèque est déjà bien fournie
2170.00.31200.00	Eau, énergie, combustible	Cette rubrique concerne les dépenses d'énergie pour les bâtiments scolaires
2170.00.31340.00	Assurances bâtiments école	Le montant d'assurance annuel a été réparti entre plusieurs rubriques
2170.00.31440.00	Entretien des bâtiments	
2170.00.31440.01	Contrats d'entretien des bâtiments	
2170.00.31440.02	Nettoyage bâtiments, conciergerie	Ces travaux de nettoyage sont effectués par l'entreprise TNT
2170.00.33000.00	Amortissement Nouvelle école	Amortissement jusqu'en 2023
218	ACCUEIL DE JOUR	

2180.00.31300.00	Frais de téléphone GIAP	Remboursements au GIAP pour l'achat de cartes de téléphones (ils achètent des cartes téléphoniques durant l'année scolaire pour recevoir les appels des parents)
2180.00.36120.00	Subvention « Coup de Pouce »	Même montant budgété qu'en 2017. Cette association s'occupe des enfants de 16h.00 à 19h.00
2180.00.36120.01	Subvention « Petits Becs »	Même montant budgété qu'en 2017. Cette association s'occupe du restaurant scolaire à midi.
2180.00.36120.02	GIAP Accueil de midi	Ce montant est une clé de répartition entre les communes en fonction du nombre d'enfants qui sont inscrits. D'autre part, la commune a une animatrice de plus. Madame RAMBACH explique également que chaque année, le Canton se retire du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, ce qui fait que les communes paient toujours un peu plus
2180.00.46216.00	Fonds régulation Canton - GIAP	Monsieur ROCH explique qu'il y a une nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes. L'augmentation du coût pour les communes est contrebalancée par le même montant qui est mis dans ce fonds, ceci pour arriver, au bout de cinq ans, à un équilibre des coûts. Ce montant correspond au montant supplémentaire de la rubrique ci-dessus. A voir dans cinq ans ce qu'il adviendra de ce fonds. Il y a une neutralité financière au niveau du budget communal
2180.00.36370.00	Allocations sociales liées à l'accueil de jour	Montant budgété au cas où des familles auraient besoin de soutien par rapport à la prise en charge des enfants pour l'accueil de jour en collaboration avec le CASS
219	SCOLARITE OBLIGATOIRE, AUTRES	
2192.00.31300.00	Fête des Promotions	Petite augmentation sur cette rubrique car les promotions citoyennes ont été incluses dans cette rubrique
2192.00.31300.01	Autres manifestations scolaires	Cette rubrique concerne divers points comme les subventions versées pour les palmarès des CFC et autres écoles, la subvention pour la brigade d'éducation et de prévention, les jubilés d'une école ou d'un collège, le spectacle de Noël organisé par l'APEALV, etc.
2192.00.31600.00	Ecolage autres communes - Location piscine Bernex	Coût de la location de la piscine à Bernex
2192.00.31700.00	Transport des élèves	Coût du transport des élèves pour la piscine
2192.00.31710.00	Courses scolaires primaires	Cette rubrique concerne toutes les courses d'école, les sorties et les camps qui sont organisés pour les enfants (transports et autres)
2192.00.31720.00	Courses scolaires secondaires et post-obligatoires	Cette rubrique concerne les courses d'école des élèves du Cycle
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES	
311	MUSEES ET ARTS PLASTIQUES	

3110.00.31100.00	Matériel culturel	Cette rubrique concerne l'achat de matériel pour la salle d'exposition
32	CULTURE, AUTRES	
321	BIBLIOTHEQUES	
3210.00.36110.00	Bibliobus	Légère diminution sur cette rubrique car les Promotions citoyennes ont été comptabilisées sur une autre rubrique (voir rubrique 2192.00.31300.00). Ce montant est donné à la commune
3210.00.46120.00	Bibliobus - Participation FI	Subvention du FI pour le Bibliobus
322	CONCERTS ET THEATRES	
3220.00.36360.00	Théâtres, concerts et autres manifestations culturelles	Grosse baisse sur cette rubrique car différents montants ont été comptabilisés dans d'autres rubriques. Le montant budgété est destiné à l'organisation de diverses manifestations et activités par la commission « Culture et manifestations »
3220.00.36360.01	Abonnements culturels	Achat d'abonnements pour du théâtre ou spectacles
329	CULTURE, NON MENTIONNE AILLEURS	
3290.00.31110.00	Décoration et embellissement des rues du village	Cette rubrique concerne l'achat de fleurs pour les emplacements publics communaux en cas de déprédations
3290.00.31300.00	Fête du 1er Août et Noël	Cette rubrique concerne tout ce qui a trait aux fêtes du 1er Août et Noël (achat de matériel pour les décorations, feu d'artifice, orchestre, pose des drapeaux, guirlandes, etc.)
3290.00.36320.00	Chéquier culture	Aucun montant budgété pour 2018
3290.00.36320.01	Autres manifestations culturelles	Cette rubrique concerne les subventions qui sont versées aux manifestations qui ont lieu dans les communes avoisinantes comme le Gena Festival, le Winter Live Music Festival à Bernex, Culture et Rencontre, etc.
3290.00.36360.00	Autres manifestations culturelles	Cette rubrique concerne des aides à la création (création d'un CD ou d'un livre, etc.)
3290.00.42500.00	Vente de livres	Aucun montant budgété sur cette rubrique
33	MEDIAS	
332	MASS MEDIA	
3320.00.31320.00	Site internet	Cette rubrique concerne les frais ayant trait au site internet de la commune (frais d'hébergement, cours de formation pour les personnes qui s'occupent de la gestion du site, etc.)
34	SPORTS ET LOISIRS	
341	SPORTS	
3410.00.31090.00	Matériel de sport	Achat du matériel de sport
3410.00.31200.00	Eau, énergie, combustible zone sportive	Cette rubrique concerne les dépenses d'énergie pour la zone sportive

3410.00.31340.00	Assurance édicule zone sportive	Le montant d'assurance annuel a été réparti entre plusieurs rubriques
3410.00.31400.00	Entretien terrains de sport	Entretien des différents terrains de sport (football, inline et zone multisports)
3410.00.31440.00	Contrats d'entretien	
3410.00.33000.00	Amortissement zone sportive	Amortissement jusqu'en 2043
3410.00.31300.00	Déplacements sportifs	Cette rubrique concerne les samedis de ski
3410.00.36350.00	Abonnements sportifs	Abonnements pour les divers clubs d'élite du Canton
3410.00.36360.00	Subventions associations sportives	Cette rubrique concerne des subventions qui sont versées aux différents clubs sportifs des communes avoisinantes qui accueillent des jeunes du village
3410.00.42400.00	Eau, énergie, combustible édicule zone sportive - Part. gérant	Participation du gérant de la buvette de la zone sportive aux dépenses d'énergie
342	PARCS ET LOISIRS	
3420.00.31110.00	Achat de mobilier	Achat de matériel urbain (bancs, etc.)
3420.00.31300.00	Animations pour les Aînés	Cette rubrique concerne les cinq activités annuelles organisées pour les Aînés
3420.00.31400.01	Entretien parcs publics	Cette rubrique concerne l'entretien de la zone sportive, du parc de la mairie et l'embellissement des rues du village
3420.00.31400.02	Travaux sur emplacements communaux	Cette rubrique concerne les travaux de réfection de la place des Cressonnex (engazonnement et création d'un arrosage automatique), l'ensemencement des petites places suite à la motion « Petites fleurs » et divers
3420.00.36360.00	Subventions colonies de vacances	Cette rubrique concerne les subventions qui sont versées aux associations qui organisent des camps ou des colonies de vacances, ce pour autant qu'elles en fassent la demande écrite
350	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES	
3500.00.36360.00	Subvention horloge de l'église	Même montant budgété qu'en 2017
4	SANTE	
421	SOINS AMBULATOIRES	
4210.00.36216.00	Fonds régulation Canton - Social	Cette rubrique comprend les frais de l'Imad (locaux et participation à Bernex), CAS et de l'Hospice général. Elle concerne également les cotisations AVS que certaines personnes ne peuvent pas payer et qui doivent être prises en charge par les communes et le Canton (50% chacun)
54	FAMILLE ET JEUNESSE	
544	PROTECTION DE LA JEUNESSE	
5440.00.36310.00	FASe	Ce montant concerne le BUPP, le local en gestion accompagnée et les actions collectives des TSHM (travailleurs sociaux hors murs) dans toute la Champagne. Légère augmentation sur cette rubrique

due à une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants

545 PRESTATIONS AUX FAMILLES

- 5450.00.36320.00 Crèche de Conflignon Cette rubrique concerne les deux places que la commune loue à Conflignon
- 5450.00.36320.01 Garderie « Les Cartiminois » Légère augmentation sur cette nouvelle rubrique car il y a plus d'enfants d'Aire-la-Ville qui fréquentent cette garderie
- 5450.00.36320.02 « Le Couffin » Cette rubrique concerne la structure qui coordonne les accueillantes familiales dans la Champagne. Ce montant est calculé en fonction d'une clé de répartition entre toutes les communes de la Champagne
- 5450.00.42600.00 Crèche - Participation des parents Même montant budgété qu'en 2017

57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE

571 SUBSIDES

- 5710.00.36370.00 Allocations sociales Cette rubrique est en lien avec le CASS (Centre d'action sociale et de santé) de Bernex qui s'occupe des personnes ou des familles en situations particulières. Un montant est budgété car il peut être demandé à la commune de collaborer dans certains cas

579 ASSISTANCE, NON MENTIONNE AILLEURS

- 5790.00.36320.00 CapEmploi, OSEO Légère diminution sur cette rubrique due à la clé de répartition entre toutes les communes de la Champagne. Cette association, basée à Bernex, s'occupe des jeunes (15-25 ans) en réinsertion professionnelle

592 ACTIONS D'ENTRAIDE DANS LE PAYS

- 5920.00.36360.00 Subventions œuvres sociales Même montant budgété qu'en 2017. Cette rubrique est utilisée pour soutenir différentes associations qui œuvrent dans le canton de Genève

593 ACTIONS D'ENTRAIDE A L'ETRANGER

- 5930.00.36360.00 Aide développement à l'étranger La commune subventionne chaque année quatre associations, à savoir : le Burkina Faso avec toutes les communes de la Champagne, l'Association Suisse/Niger, les Amis du Tibet et Kombit à Haïti
- 5930.00.36360.01 Aide au développement à l'étranger - Urgence Même montant budgété qu'en 2017. Ce dernier est distribué en fin d'année, selon un choix effectué par la commission sociale en fonction des situations d'urgence dans le monde. Madame RAMBACH précise que ce choix est difficile à faire au vu du nombre de problématiques (guerres, sécheresse, famine, séisme, etc.)

6 TRANSPORTS

615 ROUTES COMMUNALES

- 6150.00.31090.00 Achat matériel pour l'entretien

des routes et signalisation	Ce montant sera utilisé pour l'achat de matériel pour la neige (si nécessaire), d'un indicateur de vitesse (radar) à fixer sur un candélabre et pouvant être déplacé, du matériel de signalisation et de marquage pour les différentes places de parking dans la commune (cimetièrre et abords de l'école) et du petit matériel pour les routes (sacs pour les caninettes, etc.). En ce qui concerne les nouvelles mesures pour les parkings, le maire dit que la commune a déjà entrepris des démarches auprès de la DGT
6150.00.31200.00 Consommation éclairage public	Même montant budgété qu'en 2017
6150.00.31320.00 Honoraires conseillers liés aux routes	Cette rubrique concerne les frais d'ingénieurs ou de géomètres liés aux routes
6150.00.31410.00 Entretien des routes communales	Cette rubrique concerne la réfection de divers chemins
6150.00.31410.01 Nettoyage des routes communales	Tous les frais des entreprises mandatées par la commune pour l'entretien des routes (Bosson, Agrinex, Schutz, Christin pour la neige) sont comptabilisés dans cette rubrique
6150.00.31410.02 Entretien éclairage public	La commune a un contrat annuel avec les SIG pour l'entretien des candélabres
6150.00.31410.03 Travaux sur éclairage public	Grosse augmentation sur cette rubrique qui va concerner la fin du changement des candélabres (environ une trentaine) dans la commune. Ce montant comprend les lanternes, les mâts et les travaux de génie civil
6150.00.33000.00 Amortissement Chemins Cressonnex/Esise	Cet amortissement annuel de CHF 7'762.00, qui devait se terminer en 2036, est soldé suite à la dissolution de la provision d'impôts
6150.00.33000.01 Amort. Rue du Vieux-Four	Amortissement jusqu'en 2043
62	TRANSPORTS PUBLICS
622	TRAFIC REGIONAL ET D'AGGLOMERATION
6220.00.31300.00 Journée de la Mobilité	Même montant budgété qu'en 2017. Cette journée n'a pas eu lieu en 2017 car la commission a été très occupée avec la campagne des déchets de cuisine
6220.00.31340.00 Assurance abris de bus	Le montant d'assurance annuel a été réparti entre plusieurs rubriques
6220.00.31440.00 Entretien d'abris de bus	Cette rubrique est consacrée à l'entretien des abris de bus
6220.0036310.00 Noctambus	Même montant budgété qu'en 2017. Cette rubrique concerne la participation de la commune aux frais du Noctambus. Le coût du financement est une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants par commune
6220.00.36370.00 Subventions abonnements de bus	Même montant budgété qu'en 2017. Cette rubrique concerne les subventions que la commune verse aux habitants pour les nouveaux abonnements et les renouvellements d'abonnements annuels TPG (CHF 50.00 par abonnement).

6220.00.36370.01	Subventions cantonales vélos électriques	Même montant budgété qu'en 2017. Cette rubrique concerne les subventions cantonales (CHF 250.00 par vélo) qui sont remises aux habitants de la commune ayant acheté un vélo électrique. Cette rubrique est contrebalancée par la rubrique 6230.00.46310.00
6220.00.36370.02	Subventions communales vélos électriques	Même montant budgété qu'en 2017. Cette rubrique concerne les subventions communales (CHF 350.00 par vélo) qui sont remises aux habitants de la commune ayant acheté un vélo électrique.
6220.00.46310.00	Rbt subventions cantonales pour vélos électriques	Cette rubrique concerne le remboursement des subventions cantonales qui ont été avancées par la commune
71	FONTAINES PUBLIQUES	
7100.00.31200.00	Fontaines publiques - eau	Même montant budgété qu'en 2017. Cette rubrique concerne la redevance aux SIG
7100.00.31440.00	Contrats d'entretien	Cette rubrique concerne le contrat d'entretien pour les fontaines écopotables qui sont situées dans le préau de l'école et la zone sportive
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	
7201.00.31420.00	Travaux sur les collecteurs	Montant budgété au cas où il y aurait des travaux à effectuer sur les collecteurs
7201.00.31420.01	Nettoyage des sacs EU-EP	Montant budgété au cas où il y aurait des travaux à effectuer sur les sacs EU-EP (eaux usées - eaux pluviales)
7201.00.31420.02	Drainage du Nant-de-Goy	Le drainage du Nant-de-Goy comprend le défrichage et le curage
7201.00.31440.00	Contrats d'entretien EU-EP	Cette rubrique concerne le nettoyage et dégraissage des grilles des cuisines de l'école et de la salle polyvalente.
7206.00.31420.00	Taxe annuelle réseau secondaire	Ce montant est donné à la commune par l'Etat
7206.00.33000.00	Amortissement Travaux réhabilitation collecteurs Colline	Amortissement jusqu'en 2047
7206.00.46310.00	Remboursement FIA pour travaux réhabilitation collecteurs Colline	Loyer du FIA pour les travaux de réhabilitation des collecteurs de la Colline
7206.00.46310.01	Remboursement FIA pour travaux collecteurs	Remboursement du FIA pour des travaux qui devraient être effectués sur des collecteurs communaux (cette rubrique contrebalance la rubrique 7201.00.31420.00)
73	GESTION DES DECHETS	
7300.00.31090.00	Matériel pour les espaces de récupération	Cette rubrique concerne l'achat de matériel pour les espaces de récupération (containers, etc.)
7300.00.31300.00	Entretien des espaces de récu-	

	pération	Cette rubrique concerne le nettoyage intérieur et extérieur des containers enterrés. Ce travail est effectué deux fois par année, une fois pour le nettoyage des fosses intérieures et extérieures, et la deuxième fois pour un nettoyage extérieur
7300.00.31300.01	Transport et récupération des déchets	Cette rubrique concerne la levée des déchets
7300.00.31300.02	Traitement des déchets	Cette rubrique concerne le traitement des déchets tels que le verre, le papier, les résidus compostables, les déchets de cuisine, etc.
7300.00.36320.00	CIDEC, élimination des déchets carnés	Ce montant est donné à la commune
7300.00.43090.00	Vente de matières récupérées	Cette rubrique concerne les revenus de quelques entreprises, telles que Vetroswiss, Papirec et Serbeco, pour les matières qu'elles récupèrent
75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE	
7500.00.36360.00	Réseau agro-environnemental de la Champagne	Une cotisation sera versée durant sept ans
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	
7690.00.31300.00	Cité de l'Energie	Cette rubrique concerne la cotisation versée chaque année à Cité de l'Energie, dont la commune a obtenu le label depuis plusieurs années
771	CIMETIERES, CREMATOIRES	
7710.00.31300.00	Entretien du cimetière	Aucun montant budgété
7710.00.31300.01	Creuse de tombes	Ce montant est toujours difficile à estimer
7710.00.42400.00	Concessions cimetière	Les renouvellements de concessions sont comptabilisés sur cette rubrique
779	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, NON MENTIONNE AILLEURS	
7790.00.36360.00	Subventions diverses	Cette rubrique est nouvelle et concerne les subventions versées pour des projets ayant un rapport avec l'environnement. Madame RAMBACH précise qu'un projet « J'aime ma planète », en lien avec l'école, mais auquel tous les habitants du village pourront participer, sera mis sur pied au début de l'année 2018. Un montant de CHF 1'000.00 sera comptabilisé sur cette rubrique
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
7900.00.31320.00	Frais d'étude d'aménagement du territoire (plan directeur communal)	La mise à jour complète de notre plan directeur communal sera effectuée en 2018
8	ECONOMIE PUBLIQUE	
871	ELECTRICITE	
8710.00.41200.00	Redevance SIG	Même montant budgété qu'en 2017. Les SIG versent ce montant à la commune car ils utilisent notre réseau souterrain pour le passage de leurs tubes et tuyaux. Ce dernier correspond à une participation de 15% de la consommation d'électricité du village
873	ENERGIE NON ELECTRIQUE	

8730.00.36320.00	Subvention Fondation communale pour le chauffage	Même montant budgété qu'en 2017
890	GRAVIERES	
8900.00.48300.00	Redevance gravières	Aucun montant budgété
9	FINANCES ET IMPÔTS	
910	IMPÔTS	
9100.00.31800.00	Impôts imputations forfaitaires	Aucun montant budgété
9100.00.40000.00	Impôts personnes physiques	Diminution sur cette rubrique par rapport à l'année dernière, mais cette dernière est compensée par la rubrique ci-dessous. En effet, dans l'ancien plan comptable l'impôt à la source était inclus dans la rubrique 90.10.400.00 « Impôts sur revenu et fortune » et avec le MCH2, la rubrique a été dissociée. Selon les prévisions, la commune va avoir une augmentation d'environ CHF 200'000.00.
9100.00.40020.00	Impôts à la source	Nouvelle rubrique
9100.00.40090.00	Impôts sur prestations et capital	
9100.00.40100.00	Impôts personnes morales	Baisse sur cette rubrique. Ce montant est calculé en fonction des entreprises qui sont sur la commune
9100.00.40190.00	Taxe professionnelle communale	Légère augmentation sur cette rubrique. Toutes les entreprises ayant leur siège sur la commune paient cette taxe
9100.00.42900.00	Rachat actes de défauts de biens	Ce montant nous est donné par l'administration fiscale cantonale
9101.00.40330.00	Impôts sur les chiens	Même montant budgété qu'en 2017
8900.00.48300.00	Redevance gravières	Aucun montant budgété
92	CONVENTIONS FISCALES	
9200.00.36090.00	Compensation aux communes françaises	Augmentation sur cette rubrique. C'est un montant qui nous est donné par l'administration fiscale cantonale
93	PEREQUATIONS FINANCIERES ET COMPENSATION DES CHARGES	
9300.00.46220.00	Fonds intercommunal, crèches et péréquation des ressources	Cette rubrique concerne trois choses : 1) Fonds intercommunal. La commune alimente le fonds intercommunal et reçoit le 90% des intérêts des dettes. Le solde est de CHF 97'466.80 en faveur de la commune. 2) Crèche. La commune alimente le fonds de financement des places de crèche et reçoit CHF 10'000.00 par place de crèche qu'elle finance. Le solde est de CHF 65'576.20 en sa défaveur. La commune est obligée de payer ce montant car elle n'a pas assez de places en fonction des enfants qui habitent dans la commune. 3) Péréquation des ressources. Le calcul de cette péréquation a changé. Chaque commune paie 1.5% de ses impôts dans ce fonds au lieu de 1%. Ce fonds est ensuite redistribué aux communes pauvres. La

commune touche un montant de CHF 177'244.40 de cette péréquation.

Tous ces montants sont calculés par l'Etat et donnés à la commune

9300.00.46220.01 Fonds de péréquation inter-communale

Diminution sur cette rubrique. Ce montant est calculé en fonction de l'impôt sur les personnes morales, et étant donné que ce dernier a diminué, la commune touche moins de ce fonds. Ce montant est également donné par l'Etat

96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE

9610 INTERÊTS

9610.00.34000.00 Charges d'intérêts bancaires

Aucun montant budgété

9610.00.34010.00 Intérêts sur dettes communales

Ce montant est calculé en fonction des dettes de la commune

9610.00.44010.00 Revenus d'intérêts bancaires

Aucun montant budgété

9610.00.44010.01 Intérêts prêt Fondation communale pour le chauffage

Ce montant représente les intérêts du prêt qui a été contracté auprès de la Banque Raiffeisen par la commune et dont une partie a été prêtée à la Fondation communale pour le chauffage. Les intérêts sont reversés à la commune par la Fondation

9610.00.44010.02 Intérêts loyer FIA

Intérêts reçus par la commune concernant les travaux effectués sur les collecteurs de la Colline

9610.00.44200.00 Dividendes

Il s'agit des dividendes et intérêts BCGe et Coficoge

9610.00.44290.00 Intérêts s/capital de dotation SIG

Même montant budgété qu'en 2017

8900.00.48300.00 Redevance gravières

Aucun montant budgété

963 BIENS-FONDS DU PATRIMOINE FINANCIER

9630.00.31370.00 Impôt immobilier complémentaire

Impôts payés par la commune sur les biens communaux (terrains et bâtiments)

9630.00.31440.00 Entretien des bâtiments

Cette rubrique concerne les bâtiments appartenant à la commune pour lesquels elle reçoit des loyers. Des travaux de rénovation doivent être effectués en 2018 dans l'appartement situé au-dessus de l'école et dans celui situé au-dessus de l'épicerie

9630.00.44300.00 Loyers immeubles

Cette rubrique concerne les loyers des immeubles communaux qui sont gérés par la Régie Bersier

9630.00.44300.01 Fermages

Cette rubrique concerne les fermages qui proviennent des terrains communaux qui sont loués aux paysans

971 REDISTRIBUTIONS LIEES A LA TAXE SUR LE CO2

9710.00.46300.00 Redistribution taxe CO2 par la Confédération

Montant donné à la commune

990 POSTES NON VENTILABLES

9900.00.41200.00 Redevance Cheneviers

Même montant budgété qu'en 2017. Etant donné que l'Usine des Cheneviers se trouve sur notre commune, on touche une redevance annuelle et on bénéficie de la gratuité pour nos ordures

Le maire informe les conseillers que ce budget a un montant de CHF 3'700'333.00 aux charges et un montant de CHF 3'705'914.00 aux revenus, ce qui nous donne un excédent de revenus de CHF 5'581.00. Il rajoute que le budget qui vous a été présenté se veut prudent et équilibré et qu'il répond à toutes les demandes des différentes commissions. Le maire remercie également la commission des finances pour son travail. Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce budget. Cela n'étant pas le cas, il donne la parole à Monsieur ROCH.

Monsieur ROCH donne quelques informations concernant les investissements. Le montant annuel versé au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) concerne les infrastructures publiques. Les communes qui doivent créer des logements ou des espaces touchent un montant de ce fonds en fonction de la construction de ces derniers. Les autres investissements 2018 concernent la réfection du terrain de tennis et la crèche, si ces deux projets sont acceptés.

La présidente demande s'il y a d'autres remarques et/ou questions. Cela n'étant pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

VIII. MOTIONS

La présidente demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, elle passe au dernier point de l'ordre du jour.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Question de Monsieur JOYE

Etant donné que la Colline aux Oiseaux va être mise en zone 40 km/h., que va-t-on faire des bacs ? Le maire répond qu'ils seront placés à différents endroits dans la commune (trois à la Colline aux Oiseaux, à l'intersection des chemins de Treulaz et de la Dronde, et les autres dans le village).

Question de Monsieur JOYE

Il aimerait savoir quelles sont les dimensions de la cocarde suite à la proposition qui a été montrée au début de la séance. Il lui est répondu que la commission a voté pour un modèle argenté au format de 15 x 18.5 mm., tel que décrit dans le document que Monsieur PHILIPP a fait circuler ce soir. Cette cocarde comportera le nom et les armoiries de la commune. Madame RAMBACH rajoute que ce projet de cocarde est parti d'un modèle de pin's que la commune avait, mais qui était tout petit et difficile à lire.

S'il n'y a pas d'autres remarques concernant cette cocarde, la présidente demande si le Conseil municipal peut voter sur ce projet, ceci pour pouvoir aller de l'avant dans la commande. La réponse de l'Exécutif est positive. Elle demande qui est pour ce modèle de cocarde. **11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.**

Question de Monsieur JOYE

En ce qui concerne la soirée de l'apéritif communal du début d'année à laquelle il était convié l'année dernière, il dit qu'il y a un certain nombre de personnes dont on ne sait pas à quelles sociétés ou associations elles font partie. Serait-il possible d'avoir des badges pour les différentes associations et sociétés présentes ce soir-là ? Le maire répond positivement.

Information de Monsieur PHILIPP

Il aimerait juste rappeler que l'entraînement pour la Course de l'Escalade aura lieu à Aire-la-Ville le dimanche 12 novembre 2017, et qu'il compte sur toutes les bonnes volontés pour venir aider à la mise en place, à la sécurité et à la distribution de la collation. Il les remercie par avance.

Il distribue également des flyers concernant le déroulement de cette matinée, et se tient à disposition s'il y a des questions.

La présidente remercie le public qui a assisté à cette séance et lui souhaite une bonne soirée. Elle rappelle aux membres de la commission « Animations et sorties des Aînés » que l'adjoint responsable les attend pour parler du repas de Noël des Aînés qui aura lieu au mois de décembre.

La séance est levée à 21 h. 50.